

**C'EST UN FAIT :**  
**UN MEILLEUR REVENU**  
**PEUT SE TRADUIRE PAR**  
**UNE MEILLEURE SANTÉ**

**DEMANDEZ VOS  
PRESTATIONS!**



THE MANITOBA  
COLLEGE OF  
FAMILY PHYSICIANS



LE COLLÈGE DES  
MÉDECINS DE FAMILLE  
DU MANITOBA

---

A CHAPTER OF THE COLLEGE OF FAMILY PHYSICIANS OF CANADA  
UNE SECTION DU COLLÈGE DES MÉDECINS DE FAMILLE DU CANADA

# LISEZ ET TRANSMETTEZ CES RENSEIGNEMENTS : DEMANDEZ VOS PRESTATIONS!

Une brochure en langage simple énumérant toutes les prestations et tous les programmes fédéraux, provinciaux et régionaux auxquels les résidents du Manitoba pourraient être admissibles. Pour consulter la brochure en ligne ou pour obtenir plus de renseignements sur les programmes, les prestations et les avantages à remplir une déclaration de revenus, veuillez visiter [www.getyourbenefits.ca](http://www.getyourbenefits.ca)

La brochure se trouve également au <http://www.edu.gov.mb.ca/prestations/index.html>. Vous pouvez également commander une copie papier ou télécharger la brochure au <http://www.gov.mb.ca/health/primarycare/providers/povertytool.fr.html>.

RESSOURCES	PAGE
AVEZ-VOUS REMPLI VOTRE DÉCLARATION DE REVENUS? .....	3-4
CONSEILS ET LITTÉRATIE EN MATIÈRE DE FINANCES .....	5
AIDE À L'EMPLOI ET AU REVENU .....	6-7
TROUVER UN EMPLOI.....	7
ENFANTS ET FAMILLE.....	8-9
PERSONNES HANDICAPÉES .....	10-11
PERSONNES ÂGÉES ET 55 ANS ET PLUS.....	12
BESOINS EN MATIÈRE DE SANTÉ.....	13-14
SANTÉ MENTALE .....	15-16
SERVICES DE LUTTE CONTRE LES DÉPENDANCES .....	17
RESSOURCES POUR LES PREMIÈRES NATIONS .....	18
NOUVEAUX ARRIVANTS AU CANADA.....	19
ALIMENTATION ET LOGEMENT.....	20-21
AUTRES SERVICES.....	22
SITES WEB ET NUMÉROS DE TÉLÉPHONE UTILES .....	23

# AVEZ-VOUS REMPLI VOTRE DÉCLARATION DE REVENUS?

Même si vous ne gagnez pas d'argent, vous devriez remplir une déclaration de revenus chaque année. Si vous ne le faites pas, vous ne pouvez PAS bénéficier de prestations du gouvernement, comme celles qui suivent :

## Crédits d'impôt fédéraux sur le revenu :

**Crédit pour TPS** – versement trimestriel non imposable qui aide les particuliers et les familles à faible revenu ou à revenu modique à récupérer une partie ou la totalité de la TPS ou de la TVH qu'ils paient.

**Prestation fiscale pour le revenu de travail** – crédit d'impôt remboursable pour les travailleurs à faible revenu.

**Allocation canadienne pour enfants** – versements mensuels non imposables destinés à vous aider à subvenir aux besoins de vos enfants de moins de 18 ans. Pour recevoir l'Allocation canadienne pour enfants, vous devez remplir votre déclaration de revenus chaque année même si vous n'avez aucun revenu pendant l'année. Si vous avez un conjoint ou un conjoint de fait, il doit également remplir une déclaration de revenus chaque année.

Pour présenter une demande, remplissez le formulaire RC66 – **Demande de prestations canadiennes pour enfants** et envoyez-le à l'Agence du revenu du Canada. Vous pouvez obtenir une copie du formulaire en téléphonant au 1 800 387-1193 ou en visitant le <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/formulaires-publications/formulaires/rc66-demande-prestations-canadiennes-enfants.html>. Vous pouvez envoyer votre formulaire de demande de prestations canadiennes pour enfants par la poste au Centre fiscal de Winnipeg.

\*Si votre état civil change, prévenez l'Agence du revenu du Canada en lui envoyant le formulaire **RC65 – Changement d'état civil**. De cette façon, le montant de vos prestations (Allocation canadienne pour enfants et Crédit pour TPS) pourra être calculé correctement en fonction de votre nouvelle situation. Procurez-vous une copie de ce formulaire, en visitant le <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/formulaires-publications/formulaires/rc65-changement-etat-civil.html> ou en téléphonant au 1 800 387-1193.

## Crédits d'impôt provinciaux (Manitoba) sur le revenu :

**Crédit d'impôt personnel** – crédit accordé aux Manitobains et Manitobaines à faible revenu et à leurs personnes à charge. Pour en savoir plus, visitez le <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/particuliers/sujets/tout-votre-declaration-revenus/declaration-revenus/remplir-declaration-revenus/impot-credits-provinciaux-territoriaux-particuliers/manitoba.html> (Formulaire MB479, Crédits du Manitoba).

# AVEZ-VOUS REMPLI VOTRE DÉCLARATION DE REVENUS?

**Crédit d'impôt foncier pour l'éducation** – pour les personnes qui paient un loyer ou des taxes foncières au Manitoba. Les personnes âgées peuvent être admissibles à des montants supplémentaires. Visitez le <https://www.gov.mb.ca/finance/tao/eptc.fr.html>.

**Remboursement de la taxe scolaire pour les personnes âgées** – visitez le <http://www.gov.mb.ca/finance/tao/sstrebate.fr.html>

**Crédit d'impôt pour soignant primaire** – offert aux personnes qui prennent soin de façon continue et bénévole des membres de leur famille, d'amis ou de voisins qui ont besoin d'aide à domicile. Ce programme requiert une prédemande et une approbation. Veuillez consulter le <http://www.gov.mb.ca/finance/tao/caregiver.fr.html>.

**Bureau d'aide fiscale du Manitoba** – [www.gov.mb.ca/finance/tao/index.fr.html](http://www.gov.mb.ca/finance/tao/index.fr.html) – renseignements et aide offerts aux résidents au sujet des programmes d'impôt sur le revenu et de crédit d'impôt du Manitoba. À Winnipeg, composez le 204 948-2115; ailleurs au Manitoba, composez le 1 800 782-0771.

## Demandez de l'aide pour vos impôts :

Vous devriez remplir votre déclaration de revenus avant la fin d'avril chaque année. Vous pouvez cependant le faire en tout temps de l'année.

## Où puis-je trouver un comptoir de préparation gratuite des déclarations de revenus?

Le Programme communautaire des bénévoles en matière d'impôt est un service offert aux personnes à faible revenu dont la situation fiscale est simple. Vous pouvez obtenir une liste des comptoirs situés au Manitoba en visitant le <http://www.cra-arc.gc.ca/tx/ndvdl/vlntr/clncs/mb-fra.html>. Pour plus de renseignements, appelez le service de renseignements généraux de l'ARC au 1 800 959-8281. Pendant la période de production des déclarations (de février à avril), appelez le Programme communautaire des bénévoles en matière d'impôt au 204 989-1912.

## Vous pouvez trouver des renseignements et des comptoirs additionnels de préparation gratuite des déclarations de revenus en consultant le

**211 Manitoba** – [www.mb.211.ca](http://www.mb.211.ca) (cliquez sur français)

ou

**Logement Manitoba** – <http://www.gov.mb.ca/housing/tenants/tax.html>  
(en anglais seulement)

**Les prestations du gouvernement fédéral sont les mêmes pour les membres des Premières Nations qu'ils habitent une réserve ou non, mais ils doivent remplir une déclaration de revenus pour recevoir ces prestations même s'ils n'ont aucun revenu. Des règles différentes s'appliquent aux crédits d'impôt provinciaux.**

# CONSEILS ET LITTERATIE EN MATIERE DE FINANCES

**Community Financial Counselling Services** – organisme sans but lucratif subventionné par Centraide et le gouvernement du Manitoba, offrant des conseils, de la formation et des options pour obtenir des ressources, gérer les finances et les dettes, et connaître les systèmes financiers ayant une incidence sur la vie quotidienne.

Téléphonez au 1 888 573-2383 ou visitez le [www.debthelpmanitoba.com](http://www.debthelpmanitoba.com) (en anglais seulement).

**Programme Access to Benefits offert par SEED Winnipeg Inc. – Est-ce que vous avez un faible revenu? L'organisme SEED Winnipeg peut vous aider à :**

- Obtenir des renseignements sur les prestations gouvernementales et faire des demandes pour les prestations auxquelles vous êtes admissible;
- Ouvrir un REEE et recevoir de l'argent pour l'éducation de vos enfants;
- Obtenir les pièces d'identité dont vous avez besoin pour avoir accès aux prestations;
- Ouvrir un compte bancaire et remplir vos déclarations de revenus.

Pour en savoir plus, visitez [seedwinnipeg.ca](http://seedwinnipeg.ca). Pour prendre un rendez-vous, téléphonez au 204 927-9945, à Winnipeg, ou envoyez un courriel à [atob@seedwinnipeg.ca](mailto:atob@seedwinnipeg.ca).

**Commission des valeurs mobilières du Manitoba** – programmes éducatifs sur l'immobilier, les investissements et les épargnes pour enfants ainsi que programmes destinés aux femmes et d'autres renseignements. Visitez le <http://www.mbsecurities.ca/index.fr.html>.

**Site Web du gouvernement du Manitoba sur la littératie financière :** [www.gov.mb.ca/finance/literacy](http://www.gov.mb.ca/finance/literacy) (en anglais seulement)

**Conseils financiers – Chartered Professional Accountants Manitoba** (en anglais seulement) Visitez le <https://cpamb.ca/>.

**Argent et finances – gouvernement du Canada** – une fois que vous aurez reçu vos prestations, il est important de bien gérer votre argent. Pour des renseignements sur vos droits et responsabilités en matière de finances, la création d'un budget et l'épargne, consultez les ressources du gouvernement du Canada à <https://www.canada.ca/fr/services/finance.html>.

# AIDE A L'EMPLOI ET AU REVENU

**Le Programme d'aide à l'emploi et au revenu** offre un soutien financier aux Manitobains et Manitobaines qui ne disposent d'aucun autre moyen de subvenir à leurs besoins essentiels. Le Programme peut aider les personnes qui peuvent travailler à retourner sur le marché du travail en leur offrant des mesures de soutien à l'emploi. **Vous pouvez présenter une demande au programme d'aide à l'emploi et au revenu en composant le 204 948-4000, à Winnipeg, ou le 1 877 812-0014, ailleurs au Manitoba.** Pour en savoir plus, consultez le <http://www.gov.mb.ca/fs/eia/index.fr.html>.

**L'aide à l'emploi et au revenu fournit diverses prestations pour aider à répondre aux besoins, notamment les suivantes :**

**Assistance de base** – aide visant à payer, par exemple, la nourriture, les vêtements et les objets de nécessité du ménage.

**Allocation pour le loyer** – prestation financière mensuelle qui vise à aider les Manitobains et Manitobaines à faible revenu qui paient un loyer dans le secteur privé. Elle est offerte aux ménages bénéficiaires d'aide à l'emploi et au revenu qui ont des frais de logement ainsi qu'aux personnes ne recevant pas de prestations d'aide à l'emploi et au revenu qui louent un logement dans le secteur privé. [http://www.gov.mb.ca/fs/eia/rent\\_assist.fr.html](http://www.gov.mb.ca/fs/eia/rent_assist.fr.html)

L'Allocation pour le loyer est automatiquement incluse dans les paiements mensuels **des bénéficiaires d'aide à l'emploi et au revenu** qui habitent un logement non subventionné. Votre admissibilité est évaluée lorsque vous présentez une demande d'aide à l'emploi et au revenu selon le nombre de personnes dans le ménage et l'inclusion des coûts de services publics (chauffage, électricité et eau) dans le montant du loyer. Visitez le [http://www.gov.mb.ca/fs/eia/rent\\_assist.fr.html](http://www.gov.mb.ca/fs/eia/rent_assist.fr.html).

Une allocation mensuelle peut être offerte **aux personnes ne recevant pas de prestations d'aide à l'emploi et au revenu** qui habitent dans un logement ou un espace de chambre et pension du secteur privé. Elle varie selon le revenu annuel des adultes du ménage. Pour présenter une demande d'Allocation pour le loyer, les personnes ne recevant pas de prestations d'aide à l'emploi et au revenu doivent remplir le formulaire qui se trouve au [http://www.gov.mb.ca/fs/eia/pubs/rentassist\\_appform.fr.pdf](http://www.gov.mb.ca/fs/eia/pubs/rentassist_appform.fr.pdf) ou téléphoner aux Services provinciaux au 204 945-2197 à Winnipeg ou sans frais au 1 877 587-6224 afin de recevoir le formulaire par la poste.

## Besoin d'aide pour votre demande d'aide à l'emploi et au revenu?

**Community Unemployed Help Centre** – Pour obtenir des renseignements et de l'aide au sujet de problèmes d'assurance-emploi et d'aide à l'emploi et au revenu, consultez le [www.cuhc.mb.ca](http://www.cuhc.mb.ca) (en anglais seulement) ou composez le 204 942-6556, à Winnipeg, ou le numéro sans frais 1 866 942-6556 ou envoyez un courriel à [Cuhc@cuhc.mb.ca](mailto:Cuhc@cuhc.mb.ca).

# AIDE A L'EMPLOI ET AU REVENU

**Bureau des pratiques équitables** – aide confidentielle et impartiale offerte aux Manitobains et Manitobaines qui présentent une demande aux programmes du ministère des Familles, ou qui en reçoivent des services, et qui pensent avoir été traités de façon injuste, y compris les programmes d'aide à l'emploi et au revenu. Le Bureau enquête sur les plaintes, offre des services de médiation en cas de différends et formule des recommandations relatives à des dossiers individuels à l'intention du personnel des programmes selon les résultats de ses enquêtes. Pour en savoir plus, visitez le <http://www.gov.mb.ca/fs/fpo/index.fr.html>.

**Counseling en matière de crédit et Aide à l'emploi et au revenu** – liste des services de counseling en matière de crédit et des bureaux de l'aide à l'emploi et au revenu au Manitoba. Consultez le <http://mb.211.ca/francais/>.

## Trouver un emploi

**Prestations du Canada à Service Canada** – Service Canada vous fournit de l'aide pour retourner sur le marché du travail ou obtenir un soutien du revenu temporaire ou une formation axée sur les compétences. Le site Prestations du Canada, un véritable guichet unique, vous permettra de trouver les programmes et les services qui vous conviennent. Vous y trouverez aussi des renseignements qui vous aideront à répondre à vos besoins en matière de logement et de santé, que vous soyez un nouvel arrivant au Canada, une personne handicapée ou une personne autochtone. Essayez le Chercheur de prestations au <http://www.prestationsduncanada.gc.ca/f.1.2c.6.3z.1rdq.5.2st.3.4ns@.jsp?lang=fr> pour obtenir une liste personnalisée de programmes et de services des gouvernements fédéral et provinciaux.

**Les Services d'emploi et de formation professionnelle** (anciennement Emploi Manitoba) aident les Manitobains et Manitobaines à se préparer à l'emploi, ainsi qu'à trouver un emploi et à le conserver, y compris du soutien à la formation afin de répondre aux besoins du marché du travail. Un large éventail de services d'emploi et de formation professionnelle sont offerts en partenariat avec des organismes communautaires et des employeurs. Pour en savoir plus, visitez le <http://www.gov.mb.ca/wd/ites/tes/> (en anglais seulement) ou téléphonez au 204 945-0575, à Winnipeg, ou le 1 866-332-5077 sans frais (à l'extérieur de Winnipeg) ou envoyez un courriel à [mjds@gov.mb.ca](mailto:mjds@gov.mb.ca).

Trouvez des emplois au Manitoba : <http://residents.gov.mb.ca/findingwork.fr.html>.

**Emplois sur Market** – aide les personnes (non handicapées ou sans enfants) qui ont fait une demande de prestations d'aide à l'emploi et au revenu, ou qui en sont bénéficiaires, à trouver un emploi. Le personnel d'Emplois sur Market offre un soutien rapide aux participants. Il les aide à déterminer les services dont ils ont besoin, fait des renvois et encourage le progrès dans la recherche d'un emploi. Les services offerts sur place comprennent l'élaboration de curriculum vitæ, la détermination de possibilités d'emploi et le marketing direct aux employeurs. Rendez-vous au 128, avenue Market, à Winnipeg, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30 ou téléphonez au 204 948-5627.

# ENFANTS ET FAMILLE

---

Enregistrement d'une naissance au Manitoba – **Bureau de l'état civil** – renseignements sur la manière d'obtenir un certificat de naissance et un numéro d'assurance sociale pour votre enfant ainsi que de présenter une demande d'Allocation canadienne pour enfants.

[http://vitalstats.gov.mb.ca/birth\\_registration.fr.html](http://vitalstats.gov.mb.ca/birth_registration.fr.html).

**Vous pourriez être admissible à d'autres prestations, en plus des versements mensuels de l'Allocation canadienne pour enfants.**

**Prestation manitobaine pour enfants** – aide financière mensuelle offerte aux familles à faible revenu qui ne sont PAS bénéficiaires de l'aide à l'emploi et au revenu. Aide également à payer une partie des coûts liés à l'achat de lunettes prescrites pour les enfants. Composez le 1 800 563-8793 ou téléchargez la demande en ligne au <http://www.gov.mb.ca/fs/eia/mcb.fr.html>.

**Programme Bébés en santé** – programme en deux volets destiné à aider les femmes enceintes, les nouveaux parents et leurs bébés grâce aux :

- **Allocations prénatales du Manitoba** – aide financière permettant aux femmes enceintes d'acheter des aliments sains pendant la grossesse. Pour être admissible, il faut être enceinte, habiter au Manitoba et avoir un revenu familial inférieur à 32 000 \$.
- **Programmes d'aide communautaire pour des Bébés en santé** – séances sans rendez-vous en groupe gratuites pour les femmes enceintes et leurs partenaires ainsi que pour les parents de bébés de moins d'un an, afin d'obtenir des renseignements et des services de soutien pour une grossesse et un bébé en santé. Visitez le <http://www.gov.mb.ca/healthychild/healthybaby/index.fr.html> ou composez le 204 945-1301, à Winnipeg, ou le 1 888 848-0140 (sans frais) ailleurs au Manitoba.

**Apprentissage et garde des jeunes enfants Manitoba** – Aide les parents à faible revenu à payer les frais admissibles de garde d'enfants. Vous trouverez la demande d'allocation en ligne au

[http://www.gov.mb.ca/fs/childcare/families/childcare\\_subsidies.fr.html](http://www.gov.mb.ca/fs/childcare/families/childcare_subsidies.fr.html) ou téléphonez au 204 945-0286, à Winnipeg, ou sans frais au 1-877-587-6224 ou envoyez un courriel à [cdcsubsidy@gov.mb.ca](mailto:cdcsubsidy@gov.mb.ca).

**Programme canadien pour l'épargne-études** – Le gouvernement du Canada peut vous aider à épargner pour l'éducation postsecondaire de vos enfants lorsque



# ENFANTS ET FAMILLE

vous placez de l'argent dans un régime enregistré d'épargne-études (REEE) qui peut être utilisé pour des études à temps plein ou partiel dans une école de métiers, un cégep, un collège, une université ou un programme d'apprentissage. L'ouverture d'un REEE va au-delà de l'épargne. Des études ont montré qu'un REEE peut renforcer les aspirations d'un enfant envers les études supérieures.

Le gouvernement du Canada offre la **Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE)**, soit un montant de base équivalent à 20 % des premiers 2 500 \$ de contributions personnelles annuelles à un REEE. Des sommes additionnelles équivalentes à 10 et 20 % des premiers 500 \$ de contributions personnelles annuelles dans un REEE sont également offertes aux enfants de familles à revenu faible ou modique.

Si votre enfant est né après 2004, il peut être admissible au Bon d'études canadien. Le Bon d'études canadien est une somme initiale de 500 \$ dans un REEE, et une somme additionnelle de 100 \$ par année d'admissibilité, jusqu'à ce que l'enfant atteigne l'âge de 15 ans, soit une somme maximale de 2 000 \$ pour les enfants de familles à faible revenu. Aucune contribution personnelle n'est requise pour recevoir le Bon d'études canadien.

Les Canadiens et Canadiennes qui acquièrent les connaissances et la formation dont ils ont besoin sont plus susceptibles d'obtenir un bon emploi. Le Bon d'études canadien aide les jeunes du Canada à atteindre leur plein potentiel. Pour plus de détails, visitez le <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/aide-financiere-etudiants/epargne-etudes.html>. Visitez également le <https://www.smartsaver.org/fr/>.

**Prestation pour enfants handicapés** – prestation non imposable destinée aux familles qui subviennent aux besoins d'un enfant de moins de 18 ans admissible au crédit d'impôt pour personnes handicapées. Pour obtenir des renseignements, visitez le <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/prestations-enfants-familles/prestation-enfants-handicapes.html>.

**Resource Assistance for Youth (RaY)** – organisme sans but lucratif travaillant auprès des jeunes sans-abri de moins de 30 ans qui vivent dans la rue. RaY est un organisme non partisan, qui ne porte pas de jugements et qui adopte une approche de réduction des méfaits. Téléphonnez au 204 783-5617; ou rendez-vous au 125, rue Sherbrook. Visitez [www.rayinc.ca](http://www.rayinc.ca) (en anglais seulement) ou envoyez un courriel à [info@rayinc.ca](mailto:info@rayinc.ca).

# PERSONNES HANDICAPÉES

---

**Si vous ne pouvez pas gagner de revenu à cause de problèmes de santé ou d'un handicap, certains programmes gouvernementaux peuvent peut-être vous aider :**

**Prestation d'invalidité du Régime de pensions du Canada** – Si vous avez travaillé et cotisé au Régime de pensions du Canada, vous êtes peut-être admissible à une pension d'invalidité jusqu'à l'âge de 65 ans. Téléphonnez au 1 800 277-9914 pour demander qu'on vous envoie un formulaire de demande, ou faites une demande en ligne à <https://www.canada.ca/fr/services/prestations/pensionspubliques/rpc/prestation-invalidite-rpc/demande.html>.

**Aide à l'emploi et au revenu – Prestations d'invalidité** – Les personnes handicapées reçoivent un versement plus élevé d'aide à l'emploi et au revenu, dont un versement mensuel de 105 \$ d'aide au revenu pour les personnes handicapées. Si elles disposent d'une ordonnance d'un praticien de la santé, les personnes handicapées peuvent être admissibles à ce qui suit :

- Régimes alimentaires spéciaux pour raisons médicales;
- Frais de transport ou de communications téléphoniques pour raisons médicales;
- Frais additionnels pour l'achat de matériel et de fournitures à caractère médical non couverts par d'autres programmes.

Visitez le <http://www.gov.mb.ca/fs/eia/index.fr.html> ou lisez la brochure au [http://www.gov.mb.ca/fs/eia/pubs/eia\\_disability.fr.pdf](http://www.gov.mb.ca/fs/eia/pubs/eia_disability.fr.pdf) pour plus de détails.

**Il est possible que vous soyez admissible à d'autres prestations fiscales fédérales, consultez les renseignements ci-dessous ou téléphonez au 1 800 387-1193 :**

**Crédit d'impôt pour personnes handicapées** – Il s'agit d'un crédit d'impôt qui peut réduire vos impôts ou qui peut être transféré à un conjoint ou partenaire pour réduire les siens. L'Agence du revenu du Canada doit approuver le crédit avant que vous ne puissiez en faire la demande. Pour plus d'information, consultez le [www.cra-arc.gc.ca/tx/ndvds/sgmnts/snrs/menu-fra.html](http://www.cra-arc.gc.ca/tx/ndvds/sgmnts/snrs/menu-fra.html).

**Prestation fiscale pour le revenu de travail – Supplément aux personnes handicapées.** Ce supplément remboursable s'ajoute à la prestation fiscale pour le revenu de travail si vous êtes admissible au crédit d'impôt pour personnes handicapées. Pour plus d'information, consultez le <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/particuliers/sujets/tout-votre-declaration-revenus/declaration-revenus/remplir-declaration-revenus/deductions-credits-dependances/ligne-453-prestation-fiscale-revenu-travail-pfrr.html>

# PERSONNES HANDICAPÉES

**Supplément remboursable pour frais médicaux** – Ce crédit remboursable peut être réclamé dans la déclaration de revenus des travailleurs à faible revenu dont les frais médicaux sont élevés. Pour plus d'information, consultez le <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/particuliers/sujets/tout-votre-declaration-revenus/declaration-revenus/remplir-declaration-revenus/deductions-credits-depenses/lignes-330-331-frais-medicaux-admissibles-vous-pouvez-demander-votre-declaration-revenus.html>.

**Régime enregistré d'épargne-invalidité** – Ce programme vous permet d'épargner pour l'avenir sans perdre vos prestations d'AER-I. Le gouvernement verse un montant de contrepartie jusqu'à concurrence de 300 % de vos cotisations. Même si votre revenu est peu élevé et que vous ne pouvez cotiser à votre régime, le gouvernement peut vous accorder jusqu'à 1 000 \$ par an. Vous trouverez plus de renseignements au <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/particuliers/sujets/regime-enregistre-epargne-invalidite-reei.html>.

Remarque : Si vous êtes une personne aveugle ou partiellement voyante, vous pouvez obtenir les publications de l'ARC ou une correspondance personnalisée en Braille, en gros caractères, en texte électronique ou en format audio en consultant le <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/formulaires-publications/aide-formulaires-publications/a-propos-formats-alternatifs-substituts.html> ou en téléphonant au 1 800 959-8281.

**Society for Manitobans with Disabilities Inc.** – Cet organisme offre des programmes et des services répondant aux besoins des enfants, des jeunes et des adultes handicapés. Composez le 204 975-3010, à Winnipeg, ou le 1 866 282-8041 (sans frais). ATS 204-975-3083 Le site Web de l'organisme se trouve au <https://www.smd.mb.ca/smd>, et l'adresse électronique est le [info@smd.mb.ca](mailto:info@smd.mb.ca).

**Services spécialisés pour enfants et jeunes** – initiative axée sur l'intégration, et le cas échéant l'emplacement commun, des services pour les jeunes du Manitoba ayant des handicaps et des besoins spéciaux. Visitez le <http://sscy.ca/?lang=fr> ou téléphonez au 204 452-4311.

# PERSONNES ÂGÉES ET 55 ANS ET PLUS

**Régime de pensions du Canada – Retraite (RPC-R)** – Si vous avez travaillé et cotisé au RPC, vous pouvez commencer à recevoir une pension de retraite dès l'âge de 60 ans. Le montant de la prestation mensuelle du RPC dépend du montant des cotisations que vous avez versées au régime.

**Sécurité de la vieillesse (SV)** – Toute personne ayant vécu au Canada pendant au moins dix ans peut toucher une pension de la Sécurité de la vieillesse à partir du mois qui suit ses 65 ans. Si vous avez vécu au Canada pendant au moins 40 ans, vous devriez toucher le montant mensuel maximal. Présentez votre demande six mois avant votre 65<sup>e</sup> anniversaire de naissance (si vous êtes admissible à l'inscription automatique, Service Canada vous enverra une lettre d'avis un mois après votre 64<sup>e</sup> anniversaire).

**Supplément de revenu garanti (SRG)** – Prestation non imposable offerte aux prestataires de la SV ayant un faible revenu. Si vous êtes prestataire de la Sécurité de la vieillesse, présentez une demande trois mois avant votre 65<sup>e</sup> anniversaire de naissance. Le montant mensuel dépend du revenu annuel de l'année précédente. L'admissibilité au supplément de revenu garanti est évaluée chaque année lorsque vous remplissez votre déclaration de revenus. Ce supplément est renouvelé automatiquement pour les personnes âgées qui y sont admissibles.

**Allocation au conjoint/survivant** – Prestation supplémentaire versée à l'époux ou conjoint de fait âgé de 60 à 64 ans, ou au survivant, d'un prestataire de la Sécurité de la vieillesse. Le montant mensuel dépend du revenu annuel et il est revu chaque année lorsque vous remplissez votre déclaration de revenus. Le renouvellement est automatique pour les personnes admissibles.

**Pour obtenir plus de renseignements sur les programmes ci-dessus, veuillez communiquer avec Service Canada au 1 800 O-CANADA (1 800 622-6232) ou en ligne à [www.servicecanada.gc.ca](http://www.servicecanada.gc.ca).**

**55 ans et plus** – Programme du Manitoba qui fournit un supplément de revenu aux personnes de 55 ans et plus dont le revenu est peu élevé. Les versements sont effectués quatre fois par année selon le revenu indiqué dans la déclaration de revenus de l'année précédente. Prestations 55 ans et plus – offert aux personnes qui reçoivent uniquement les prestations pour services de santé de l'aide au revenu. Téléphonnez au 1 800 567-8793; ou visitez le <http://www.gov.mb.ca/fs/eia/55plus.fr.html>.

**Ligne d'information téléphonique pour personnes âgées** – Service d'information et d'aiguillage par téléphone pour les personnes âgées, leurs familles, les fournisseurs de soins et les professionnels. Accès à des renseignements sur les services et programmes destinés aux aînés du Manitoba. Téléphonnez au 204 945-6565 (à Winnipeg) ou au 1 888 665-6565 (sans frais) ou un courriel à [seniors@gov.mb.ca](mailto:seniors@gov.mb.ca).

**Guide des aînés du Manitoba :** [www.gov.mb.ca/shas/index.fr.html](http://www.gov.mb.ca/shas/index.fr.html)

**Guide des services de soins à domicile au Manitoba :**

<http://www.gov.mb.ca/health/homecare/index.fr.html>

# BESOINS EN MATIÈRE DE SANTÉ

**Manitoba Health Links-Info SantéManitoba** – (24 heures sur 24)  
204 788-8200 ou sans frais 1 888 315-9257.

**Offices régionaux de la santé** – Pour obtenir les coordonnées des offices régionaux de la santé partout au Manitoba, consultez le <http://www.gov.mb.ca/health/rha/index.fr.html>.

**Carte de santé du Manitoba – Inscription ou mise à jour – Pour obtenir plus de renseignements sur la couverture de soins de santé, visitez le [www.gov.mb.ca/health/mhsip/index.fr.html](http://www.gov.mb.ca/health/mhsip/index.fr.html).**

**Assurance-médicaments** – Consultez le site (dead link) pour vous informer sur les régimes d'assurance provinciaux, territoriaux et fédéraux qui couvrent les médicaments vendus sur ordonnance.

**Régime d'assurance-médicaments du Manitoba** – Il s'agit d'un programme qui s'adresse à tous les Manitobains et Manitobaines, quel que soit leur âge, qui consacrent une part importante de leur revenu à l'achat de médicaments sur ordonnance. La couverture offerte par le Régime est fondée à la fois sur le revenu familial total et sur le montant consacré à l'achat de médicaments sur ordonnance admissibles. Pour obtenir des renseignements, des formulaires de demande et de l'aide pour calculer le montant de votre franchise, téléphonez au 204 786-7141 ou sans frais au 1 800 297-8099 ou consultez le <http://www.gov.mb.ca/health/pharmacare/index.fr.html>.

- Le Régime calcule votre franchise annuelle (c'est-à-dire le montant que vous payez pour vos médicaments jusqu'à ce que le Régime les prenne en charge) d'après le revenu déclaré il y a deux ans. Si votre revenu change, vous pouvez demander un rajustement de votre franchise en fonction de votre nouveau revenu. Vous devrez remplir une feuille de calcul pour la prévision des revenus, que vous trouverez en ligne au [www.gov.mb.ca/health/pharmacare/forms.fr.html](http://www.gov.mb.ca/health/pharmacare/forms.fr.html).
- Le Programme de versements échelonnés de la franchise permet aux Manitobains et Manitobaines admissibles de payer leur franchise mensuellement. Pour en savoir plus, rendez-vous au [www.gov.mb.ca/health/pharmacare/dipp.fr.html](http://www.gov.mb.ca/health/pharmacare/dipp.fr.html).

## **Programme de services de santé de l'Aide à l'emploi et au revenu**

Les bénéficiaires de l'aide à l'emploi et au revenu peuvent obtenir la prise en charge de leurs frais de médicaments sur ordonnance et de leurs frais de soins dentaires et d'optométrie après une période d'attente. Des allocations peuvent aussi être versées pour l'achat de fournitures et de matériel médicaux lorsque ces besoins ne sont pas couverts par un autre programme.

# BESOINS EN MATIÈRE DE SANTÉ

---

## Êtes-vous couvert? Autres programmes de Santé Manitoba – Santé Manitoba offre d’autres programmes aux Manitobains et Manitobaines, notamment les suivants :

- Programme de prothèses mammaires;
- Programme d’aide à l’audition pour les enfants;
- Programme de chaussures orthopédiques;
- Programme d’œil artificiel;
- Programme de lentilles cornéennes pour enfants en bas âge;
- Programme de prothèses et d’orthèses;
- Programme de dispositifs de télécommunication.

Pour obtenir d’autres renseignements sur ces programmes, téléphonez aux **Programmes spéciaux de Santé Manitoba** au 1 800 297-8099, postes 7365 ou 7366, ou consultez le <http://www.gov.mb.ca/health/mhsjp/programs.fr.html>.

## Santé dentaire

Pour obtenir des renseignements sur les besoins en matière de soins dentaires, y compris les centres communautaires qui fournissent des soins dentaires de base à bas prix, consultez la publication **Where To Go for Dental Care In Your Community** (en anglais seulement) en ligne au [www.wrha.mb.ca/prog/oralhealth/files/WhereToGo.pdf](http://www.wrha.mb.ca/prog/oralhealth/files/WhereToGo.pdf).

Ou consultez la liste des centres communautaires au [www.wrha.mb.ca/prog/oralhealth/files/QuickRefGuide.pdf](http://www.wrha.mb.ca/prog/oralhealth/files/QuickRefGuide.pdf) (en anglais seulement).

Pour en savoir davantage, communiquez avec le dentiste consultant de Santé Manitoba au 204 788-6729.

## Programme de santé dentaire et programme des services de santé non assurés pour les Premières nations et les Inuits

Destiné aux Premières Nations et aux Inuits, ce programme fédéral couvre les médicaments et autres services de santé qui ne sont pas assurés par les programmes provinciaux. Visitez le <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/services-sante-non-assures-pour-premieres-nations-et-inuits.html>.

# SANTÉ MENTALE

---

## Intervention d'urgence

Si vous traversez une crise de santé mentale, ou si une personne de votre entourage se trouve dans cette situation, appelez le 9-1-1 ou la ligne téléphonique d'urgence de votre localité

<http://www.gov.mb.ca/healthyliving/mh/crisis.fr.html>.

## Lignes d'urgence à l'échelle de la province

**Klinic Crisis Line (écoute téléphonique d'urgence)** – 204 786-8686 ou 1 888 322-3019, ATS 204 784-4097.

**Ligne de prévention du suicide (Manitoba Suicide Line)** – 1 877 435-7170 et <http://reasontolive.ca> (en anglais seulement)

**Jeunesse, J'écoute** (offert aux jeunes du Manitoba) – 1 800 668-6868

**Klinic Sexual Assault Crisis Hotline** (ligne d'urgence pour victimes d'agression sexuelle) – 204 786-8631 ou 1 888 292-7565

**Manitoba Farm, Rural and Northern Support Services** – (en anglais seulement) (pour les résidents des régions rurales et du nord du Manitoba) [www.ruralsupport.ca/](http://www.ruralsupport.ca/) – counselling en ligne ou par téléphone au 1 866 367-3276 (du lundi au vendredi de 10 h à 21 h)

**First Nations and Inuit Hope for Wellness Help Line** – (en anglais seulement) 1 855 242-3310 Counselling offert : en anglais, en français – et sur demande, en cri, en ojibwé et en inuktitut.

## Office régional de la santé de Winnipeg – Santé mentale

**Crisis Response Centre** – centre conçu pour les adultes ouvert sept jours sur sept et situé au 817, avenue Bannatyne, au coin de la rue Tecumseh. Il offre des services d'évaluation et de traitement sans rendez-vous pour les personnes en crise de santé mentale.

**Service mobile d'intervention d'urgence** pour adultes – 204 940-1781

**WRHA Youth Emergency Crisis Stabilization** – 204 949-4777

**Winnipeg Health Service Directory (Annuaire des services de santé de la Région sanitaire de Winnipeg)** – Pour trouver les services de santé que vous recherchez dans la région de Winnipeg, consultez le

[www.wrha.mb.ca/healthinfo/directory/files/healthservices\\_directory.pdf](http://www.wrha.mb.ca/healthinfo/directory/files/healthservices_directory.pdf)

(en anglais seulement)

(sous Mental Health Services) ou téléphonez à Health Links–Info Santé au 204 788-8200.

# SANTÉ MENTALE

---

**Service centralisé – Programme de soins de santé mentale pour les enfants et les adolescents de l’Office régional de la santé de Winnipeg** – 204 958-9660

**Services communautaires de santé mentale pour adultes de l’office régional de la santé de Winnipeg** – sur renvoi d’un médecin 204 788-8330

Pour les **régions sanitaires d’Entre-les-Lacs-Est, de Prairie Mountain, du Nord et du Sud**, consultez le <http://www.gov.mb.ca/healthyliving/mh/crisis.fr.html> pour obtenir une liste des ressources liées aux services de santé mentale.

**Seneca Mental Health Warm Line, and Seneca Respite, Winnipeg** – organisme sans but lucratif qui offre des services et du soutien en vue d’aider les personnes qui ont des problèmes de santé mentale à vivre de façon autonome dans la communauté. Le soutien est offert dans plusieurs domaines : mentorat communautaire, services de logement et de location, services d’emploi et services de soins de relève offerts par Seneca. Pour des renseignements sur les programmes et les services, visitez le site : [http://www.sararielinc.com/index\\_fr.php](http://www.sararielinc.com/index_fr.php) ou téléphonez au 204 237-9263 à Winnipeg.

## Services communautaires de santé mentale

### Association canadienne pour la santé mentale (ACSM)

- **Manitoba et Winnipeg** – 204 982-6100; [www.mbwpg.cmha.ca](http://www.mbwpg.cmha.ca) (en anglais seulement)
- **CMHA Central (Portage)** 204 239-6590 – [www.mb-central.cmha.ca](http://www.mb-central.cmha.ca) (en anglais seulement)
- **CMHA Parkland (Swan River)** – 204 734-2734 – [https://www.cmha.ca/branch\\_locations/parkland-region/](https://www.cmha.ca/branch_locations/parkland-region/) (en anglais seulement)
- **CMHA Thompson** 204 677-6050 – [www.thompson.cmha.ca](http://www.thompson.cmha.ca) (en anglais seulement)

**MDAM Post-Partum Warm Line** – 204 391-5983

**Pour d’autres services communautaires de santé mentale, consultez le :**

### Mental Health Education Resource Centre (MHERC)

204 942-6568 ou 1 855 942-6568 ou [www.mherc.mb.ca](http://www.mherc.mb.ca) (en anglais seulement)



# SERVICES DE LUTTE CONTRE LES DÉPENDANCES

**Fondation manitobaine de lutte contre les dépendances** – services pour les personnes qui ont besoin d'aide en raison de leurs propres problèmes liés à la consommation d'alcool ou de drogues ou au jeu, ou de ceux d'une autre personne. Ces services résidentiels et communautaires sont offerts dans diverses collectivités du Manitoba. Visitez le <https://afm.mb.ca/?lang=fr>.

## **Provincial Adult Addictions Information (ligne d'information provinciale sur les dépendances chez les adultes)**

Sans frais : 1 855 662-6605

## **Service centralisé d'aide aux jeunes alcooliques et toxicomanes**

Sans frais : 1 877 710-3999

## **Ligne de secours 24 heures sur 24 pour les joueurs compulsifs**

Sans frais : 1 800 463-1554

## **Répertoire des services de lutte contre les dépendances pour les ADULTES au Manitoba**

– Ce site Web (en anglais seulement) offre des renseignements aux particuliers, aux membres de la famille, aux amis et aux fournisseurs de services sur la façon dont ils peuvent aider les adultes aux prises avec un problème d'abus d'alcool ou de drogues, ou les membres de leur famille. On y trouve des renseignements sur les programmes financés par l'entremise de Santé, Aînés et Vie active Manitoba ou d'un office régional de la santé.

Visitez le <http://www.gov.mb.ca/health/mh/addictions/adult.fr.html>.

## **Répertoire des services de lutte contre les dépendances pour les jeunes au Manitoba**

– Ce site Web (en anglais seulement) offre des renseignements aux jeunes, aux parents, aux soignants et aux fournisseurs de services sur la façon dont ils peuvent aider en cas de problème d'abus d'alcool ou de drogues. Les renseignements fournis décrivent les programmes financés par l'entremise de Santé, Aînés et Vie active Manitoba, d'autres ministères provinciaux ou d'un office régional de la santé. Le Manitoba offre une gamme de services qui appuient les jeunes et leurs familles au cours du processus de lutte contre des dépendances.

Visitez le <http://www.gov.mb.ca/health/mh/addictions/youth.fr.html>.

**Native Addictions Council of Manitoba (N.A.C.M.)** – Le Native Addictions Council of Manitoba a pour mission de fournir des services de guérison traditionnels à la population autochtone par un traitement holistique des dépendances. Visitez le [www.nacm.ca](http://www.nacm.ca) (en anglais seulement).

# RESSOURCES POUR LES PREMIÈRES NATIONS

**Affaires autochtones et Développement du Nord Canada – Région du Manitoba** – Ministère du gouvernement fédéral qui prévoit des programmes et services pouvant intéresser les Autochtones du Manitoba. Vous y trouverez également des renseignements sur les collectivités des Premières Nations, les conseils de bande et les organismes politiques actifs du Manitoba. Téléphonnez au 1 888 567-9604 ou envoyez un courriel à [Infopubs@aadnc-aandc.gc.ca](mailto:Infopubs@aadnc-aandc.gc.ca). Visitez le <http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/> (choisissez la région du Manitoba).

**Programme des services de santé non assurés** – Pour les Premières nations et les Inuits, ce programme fédéral couvre les médicaments, les soins dentaires et d'autres services de santé qui ne sont pas assurés par les programmes provinciaux. Visitez le <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/services-sante-non-assures-pour-premieres-nations-et-inuits.html>.

**Assembly of Manitoba Chiefs/Office régional de la santé de Winnipeg – Patient Advocate Unit** – Fournit des services de défense des droits et d'orientation à tous les membres des Premières Nations, quel que soit leur lieu de résidence. Composez le 204 987-4120 ou visitez le [www.manitobachiefs.com](http://www.manitobachiefs.com) (en anglais seulement). Pour parler au personnel de l'Office régional de la santé de Winnipeg – Santé autochtone – Services aux patients en matière de défense des droits, téléphonez au service central de réception des demandes au 1 877 940-8880 ou visitez le [www.wrha.mb.ca/aboriginalhealth/services/advocacy.php](http://www.wrha.mb.ca/aboriginalhealth/services/advocacy.php) (en anglais seulement).

**Eagle Urban Transition Centre** – Organisme de services basé à Winnipeg et relevant de l'Assembly of Manitoba Chiefs. Il sert de point central pour les clients qui sont à la recherche d'un soutien provisoire pendant leur séjour ou leur emménagement à Winnipeg. L'Eagle Urban Transition Centre tient un inventaire à jour des ressources, programmes et services destinés à aider les clients des Premières Nations à régler des questions de la vie quotidienne comme le logement, l'aide sociale et les dépendances; il fournit également des ressources pour les jeunes ainsi que des services et programmes dans les domaines de la formation, de l'emploi et de l'éducation. Communiquez avec cet organisme au 204 954-3050 ou visitez le [www.manitobachiefs.com/eagle-urban-transition-centre-eutc](http://www.manitobachiefs.com/eagle-urban-transition-centre-eutc) (en anglais seulement).

**Centre for Aboriginal Human Resource Development Inc.** – Organisme de développement des ressources humaines sans but lucratif qui offre des services de littératie, d'éducation, de formation et d'emploi à la population autochtone urbaine de Winnipeg. Téléphonnez au 204 989-7110 ou visitez le [www.cahrd.org](http://www.cahrd.org) (en anglais seulement).

# NOUVEAUX ARRIVANTS AU CANADA

---

## Réfugiés

**Programme d'aide à la réinstallation** – Ce programme aide les réfugiés et les personnes protégées à s'installer au Canada en leur fournissant de l'aide financière pour une période maximale d'un an. Téléphonnez au 1 888 242-2100 ou visitez le [www.servicecanada.gc.ca/fra/gdc/aide\\_retablissement.shtml](http://www.servicecanada.gc.ca/fra/gdc/aide_retablissement.shtml).

Certains nouveaux arrivants, y compris les réfugiés et les demandeurs d'asile, peuvent aussi être admissibles à de l'aide dans le cadre du Programme manitobain d'aide à l'emploi et au revenu. Les réfugiés sont admissibles à l'aide à l'emploi et au revenu une fois leur période de parrainage terminée.

### **Immigrant & Refugee Community Organization of Manitoba (IRCOM)**

Cet organisme propose des logements provisoires aux familles nouvellement arrivées pendant une période maximale de trois ans, ainsi qu'un programme de ressources communautaires permettant aux membres de la collectivité d'être orientés vers des ressources dans les domaines de l'emploi, de l'éducation et de la santé. Cet organisme gère aussi un programme de constitution d'actifs et une initiative d'alphabétisation des nouveaux arrivants. Pour en savoir davantage, composez le 204 943-8765 ou consultez le [info@ircom.ca](mailto:info@ircom.ca). Pour obtenir plus de renseignements sur les programmes et les ressources destinés aux locataires, consultez le [www.ircom.ca](http://www.ircom.ca) (en anglais seulement).

## Immigrants

**Immigrant Centre Manitoba Inc.** – Le Centre aide les nouveaux arrivants à s'installer au Canada, à se familiariser avec leur nouveau pays et aussi à remplir des formulaires d'immigration. Il leur propose aussi des ressources linguistiques, des services d'emploi, des programmes de préparation au milieu du travail, une formation en informatique et une bibliothèque de prêt. Consultez le [www.icmanitoba.com](http://www.icmanitoba.com) (en anglais seulement) ou téléphonez au 204 943-9158.

**Manitoba Start** – Ce service d'information et d'orientation est destiné aux nouveaux arrivants du Manitoba qui s'établissent de façon permanente à Winnipeg, et donne accès à des programmes d'emploi qui répondent au mieux aux besoins de chaque nouvel arrivant. Communiquez avec l'organisme au 204 944-8833 ou visitez le [www.manitobastart.com](http://www.manitobastart.com) (en anglais seulement).

# ALIMENTATION ET LOGEMENT

---

**Winnipeg Harvest** – aide alimentaire aux résidents de Winnipeg et renvois aux banques alimentaires situées en régions rurales. Pour obtenir de l'aide alimentaire, téléphonez au 204 982-3660 ou au 1 800 970-5559 (sans frais), ou envoyez un courriel à [appointments@winnipeg Harvest.org](mailto:appointments@winnipeg Harvest.org). Visitez le [www.winnipeg Harvest.org](http://www.winnipeg Harvest.org) (en anglais seulement).

**NorWest Coop Community Food Centre à Winnipeg** – services de soutien alimentaire et nutritif. Visitez le [www.norwestcoop.ca](http://www.norwestcoop.ca) (en anglais seulement).

**Dial a Dietitian** – renseignements gratuits sur la nutrition pour tous les résidents du Manitoba. Vous pouvez parler à une diététiste en téléphonant au 204 788-8248 à Winnipeg ou, sans frais, au 1 877 830-2892. Visitez le <http://www.wrha.mb.ca/prog/nutrition/dietitian.php> (en anglais seulement).

## Logement et refuge d'urgence

**Logement Manitoba** – solutions de logement social et abordable pour les personnes à revenu faible ou modique. Vous trouverez des renseignements et des formulaires de demande liés aux programmes de location, de réparation et d'accession à la propriété. Visitez le <http://www.gov.mb.ca/housing/index.fr.html>.

**Fédération de l'habitation coopérative du Canada**  
<https://chfcanada.coop/fr/>

**Direction de la location à usage d'habitation** – [www.gov.mb.ca/cca/rtb/index.fr.html](http://www.gov.mb.ca/cca/rtb/index.fr.html) – Aide à résoudre les différends et fournit des renseignements et de l'assistance au sujet des droits et des responsabilités des locateurs et des locataires. Composez le 204 945-2476 (à Winnipeg) ou le numéro sans frais 1 800 782-8403 ou envoyez un courriel à [rtb@gov.mb.ca](mailto:rtb@gov.mb.ca).

**Healthy Housing** – Les locataires aux prises avec des problèmes de logement (dont les punaises de lit, des rongeurs ou un manque de chaleur) peuvent communiquer avec les services chargés de l'application des arrêtés. À Winnipeg, composez le 311; ailleurs au Manitoba, communiquez avec l'inspecteur local d'hygiène publique dont les coordonnées se trouvent sur le site Web au [www.gov.mb.ca/health/publichealth/environmentalhealth/protection/contact.html](http://www.gov.mb.ca/health/publichealth/environmentalhealth/protection/contact.html) (en anglais seulement).

# ALIMENTATION ET LOGEMENT

---

## **Sécurité communautaire – Section des enquêtes de la sécurité**

**public** – Programme de Justice Manitoba destiné à aider les habitants d'un quartier qui craignent pour leur sécurité en raison d'activités illégales. Téléphonnez au 1 800 954-9361 ou consultez le <http://www.gov.mb.ca/justice/safe/scna.fr.html>.

**End Homelessness Winnipeg** – Renseignements sur les renseignements et les services, les logements d'urgence, les aliments, le logement abordable et d'autres services à <http://endhomelessnesswinnipeg.ca/>. (en anglais seulement). Envoyez un courriel à [info@endhomelessnesswinnipeg.ca](mailto:info@endhomelessnesswinnipeg.ca) ou téléphonez au 204 942-8677 ou 204 942-8960.

## **Refuges pour sans-abri**

**Winnipeg** – [www.winnipegrentnet.ca/help-links/help-emergency.cfm](http://www.winnipegrentnet.ca/help-links/help-emergency.cfm) (en anglais seulement)

**Steinbach** – [www.todayhouse.ca](http://www.todayhouse.ca) (en anglais seulement)

**Brandon** – Consultez la Contact Crisis Brochure [www.brandonhomelessness.weebly.com/crisis-contact-brochure.html](http://www.brandonhomelessness.weebly.com/crisis-contact-brochure.html) (en anglais seulement)

**Manitoba Association of Women's Shelters (refuges pour femmes) – Ligne d'urgence pour les victimes de violence familiale et Programme de prévention de la violence** – Téléphonnez sans frais au 1 877 977-0007 ou visitez le [www.maws.mb.ca/where\\_can\\_i\\_go.htm](http://www.maws.mb.ca/where_can_i_go.htm) (en anglais seulement).

**Refuges et hébergement d'urgence en cas de violence familiale** – Répertoire en ligne par région : <http://www.gov.mb.ca/fs/fvpp/resources.fr.html>

**Men's Resource Centre of Manitoba – Refuge d'urgence** – Téléphonnez au 204 415-6797 (Winnipeg) ou sans frais au 1 855 672-6727 ou visitez le [www.mens-resource-centre.ca](http://www.mens-resource-centre.ca) (en anglais seulement).

# AUTRES SERVICES

---

## Violence familiale

**Arrêtons la violence – Manitoba –**

<http://www.gov.mb.ca/stoptheviolence/index.fr.html>

**Programme de prévention de la violence familiale –**

<http://www.gov.mb.ca/fs/fvpp/index.fr.html>

**LGBTQ –** [www.gov.mb.ca/stoptheviolence/lgbttq.fr.html](http://www.gov.mb.ca/stoptheviolence/lgbttq.fr.html)

**Services de soutien aux victimes de violence familiale –**

<http://www.gov.mb.ca/justice/victims/dvss.fr.html>

## Renseignements et aide juridiques

**Community Legal Education Association (Manitoba) Incorporated –**

Cet organisme de bienfaisance fournit des renseignements juridiques ainsi qu'un service téléphonique d'information juridique et de renvoi à un avocat. Visitez le [www.communitylegal.mb.ca](http://www.communitylegal.mb.ca) (en anglais seulement) ou composez le 204-943-2382.

Pour joindre le **Service téléphonique d'information juridique et de renvoi à un avocat**, téléphonez au 204 943-2305 (Winnipeg) ou sans frais 1 800 262-8800 (ailleurs en province). Ce n'est pas un service d'urgence ou sans rendez-vous. Les heures de bureau sont de 9 h à 16 h du lundi au vendredi.

**Legal Help Centre –** Renseignements juridiques, orientation vers un avocat et séances de consultation gratuites pour personnes à faible revenu. Téléphonez au 204 258-3096 ou visitez le [www.legalhelpcentre.ca](http://www.legalhelpcentre.ca) (en anglais seulement).

**Centre juridique de l'intérêt public** (comprend l'Unité du droit des pauvres) – <http://www.legalaid.mb.ca:8080/fr/> Ce bureau de l'Aide juridique du Manitoba accepte certaines causes portant sur la sécurité du revenu et le logement. Cela inclut les appels de décisions de l'Aide à l'emploi et au revenu, du Régime de pensions du Canada, de la Commission des accidents du travail, de la Société d'assurance publique du Manitoba et de la Direction de la location à usage d'habitation. Composez le 204 985-8540 ou, sans frais, le 1 800 261-2960.

## Droits du consommateur

**Office de la protection du consommateur –** Pour des renseignements sur les droits des consommateurs au Manitoba ou de l'aide avec les plaintes, téléphonez au 1 800 782-0067 ou visitez le [www.gov.mb.ca/cca/cpo/index.fr.html](http://www.gov.mb.ca/cca/cpo/index.fr.html).

# SITES WEB ET NUMÉROS DE TÉLÉPHONE UTILES

**Portail des résidents du Manitoba** – <http://residents.gov.mb.ca/index.fr.html>

– Détails sur les programmes et services du gouvernement provincial classés par situation personnelle (par exemple « fournisseur » ou « consommateur ») ou par services requis (par exemple « obtenir une carte de Santé Manitoba »).

**Info Services Manitoba** – [www.gov.mb.ca/servicelink](http://www.gov.mb.ca/servicelink) – Outil informatique en ligne destiné à vous aider à déterminer si vous êtes admissible aux programmes du gouvernement provincial. (en anglais seulement)

**Programme d'aide à l'emploi et au revenu du Manitoba** –

<http://www.gov.mb.ca/fs/eia/index.fr.html> – Survol des programmes de l'aide à l'emploi et au revenu – couverture, critères d'admissibilité et processus de demande – brochures et formulaires de demande téléchargeables. Composez le 204 948-4000 à Winnipeg, ou le 1 877 812-0014 d'ailleurs au Manitoba.

**Ligne d'urgence après les heures de bureau de l'aide à l'emploi et au revenu** –

Un soutien d'urgence après les heures de bureau est offert si vous êtes en situation de crise et que vous ne pouvez attendre jusqu'aux heures d'ouverture habituelles. Pour obtenir des services d'urgence veuillez téléphoner au 204 945-0183 ou sans frais au 1 866 559-6778 (à l'extérieur de Winnipeg) ou ATS 1 800 855-0511 (Service de relais du Manitoba).

**Service de renseignements au public** – Téléphonez au 204 945-3744 ou, sans frais en Amérique du Nord, au 1 866 626-4862 ou ATS 204 945-4796 ou envoyez un courriel à [mgi@gov.mb.ca](mailto:mgi@gov.mb.ca).

**211 Manitoba** – Service en ligne offert par Centraide et Volunteer Manitoba pour relier les gens aux services les plus près de l'endroit où ils habitent.

- **It's Tax Season** – Liste complète des prestations auxquelles les Manitobains et Manitobaines peuvent avoir droit ainsi qu'une liste des comptoirs de préparation gratuite des déclarations de revenus. Visitez le <http://mb.211.ca/its-tax-season/> (en anglais seulement).

Pour avoir accès à la présente brochure en ligne ou pour télécharger un exemplaire de **Demandez vos prestations!**, veuillez visiter le : [www.getyourbenefits.ca](http://www.getyourbenefits.ca)

2017

Avec le soutien financier du gouvernement du Manitoba

**Adaptation d'un outil élaboré par Christine Herrera, étudiante de 3<sup>e</sup> cycle en médecine, et le D<sup>r</sup> Gary Bloch**

Révision pour utilisation au Manitoba avec le soutien de :



UNIVERSITY  
OF MANITOBA

Rady Faculty of  
Health Sciences

  
**COMMUNITY**  
Financial Counselling Services

THE  
WINNIPEG  
FOUNDATION   
For Good. Forever.